

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_06-DE
Reçu le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023

N° 20231130-06

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Michel COUPERIER, Caroline GÜELON, Georges LOPEŽ, Didier STURMA, Philippe BARRAU

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

RESILIATION DE L'ACCORD CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES EN COURS ENTRE LA SPL GAÏA ET THIERS DORE ET MONTAGNE

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Un Accord-cadre a été conclu entre TDM et la SPL GAÏA le 03 février 2023 pour une durée d'un an.

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

45

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

52

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_06-DE
Reçu le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023

Cet accord-cadre nécessite aujourd'hui, dans le cadre du développement des missions de la SPL, d'y ajouter de nouvelles prestations au titre notamment de l'accompagnement des projets d'aménagements, de la collecte et du démantèlement des ouvrants, de la collecte et de la valorisation des matières textiles et de l'approvisionnement en denrées alimentaires des restaurants collectifs.

Il est donc proposé de résilier cet accord cadre au motif d'intérêt général en application de l'article 15 dudit accord.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la résiliation de l'accord-cadre conclu le 3 février 2023.

TOTAL VOTANTS : 52

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Abstentions :

Conseillers présents : 45

Pour : 52

Représentés : 7

Contre :

Non-participation :

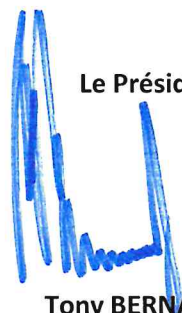
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon